

Comptabiliser son capital en SAS

Par **Elodie Dupont**, le **27/01/2019** à **12:35**

Bonjour,

J'ai créé une SAS en début de ce mois, et concernant les comptabilités qui ne sont pas courants, je n'y connais trop rien. J'ai souscrit chez Zefyr pour ma comptabilité, et pour l'instant cela me note pour un capital de 2000e :

109 - Capital non libéré -2000

455001 - Comte courant J +1600

455002 - Compte courant V + 400

Déjà est-ce correct ? ./ Je suis en SAS

Comment vais je libérer mon capital lorsque je vais enregistrer mes opérations de banque ?

Merci beaucoup pour votre aide

Par **Visiteur**, le **27/01/2019** à **13:56**

Bonjour,

Oui, cela semble correct que la comptabilité fasse ressortir les apport de chacun, sur leur compte courant d'associé.

Les fonds resteront bloqués sur le compte jusqu'à ce que l'immatriculation de la SAS soit finalisée.

Une fois la société immatriculée, les fonds sont débloqués sur présentation de l'extraî Kbis (extrait constatant l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés) et virés sur un compte ouvert au nom de la société.

À partir de ce moment, le ou les gérants peuvent disposer librement du capital social pour les besoins de la société.

Par **Elodie Dupont**, le **27/01/2019** à **16:20**

Merci beaucoup Pragma pour votre réponse, donc c'est ok pour cette écriture.

A ce jour, le capital est libéré, quelle sera l'écriture à effectuer svp ?

Ce sera un débit du compte 512 ?

Par **Expert-comptable**, le **06/02/2019** à **18:39**

Bonjour

Le montant du capital appelé versé doit figurer au crédit du 101300.

Concernant votre écriture initiale, faire apparaître un crédit sur un compte 455, ferait naître une dette vis à vis de vos actionnaires alors qu'au contraire nous attendons un règlement.

Si le versement du capital n'était pas différé, c'est à dire qu'il avait été appelé mais non encore versé ce que je pense être votre cas alors il faudrait passer l'écriture suivante (peu d'intérêt si le capital est rapidement libéré)

1012 (C)

4561(D)

Puis lors de l'apport:

4561(C)

512(D)

1012 (D)

1013 (C)

Si le versement avait été différé:

109 (D)

1011 (C)

Lors de l'appel:

109 (C)

4561 (D)

1011 (D)

1012 (C)

lors du versement :

4561(C)

512(D)

1012 (D)

1013 (C)

En esperant vous avoir aidé.

David RAVOUNA

[Expert comptable Lyon](http://www.ravouna-expertise.com) www.ravouna-expertise.com